



BSR-AE

08

*12ème Réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE)
Addis Abéba, Ethiopie, 24-25 mars 2008*

**Thème : “Relever les nouveaux défis de la sous-région au XXIème siècle :
Intégration Régionale et Financement du Développement en vue de la
réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)”**

RAPPORT SUR L'APPUI DU SYSTEME DES NATIONS
UNIES A L'UNION AFRICAINE ET AU NOUVEAU
PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'AFRIQUE (NEPAD)

1. INTRODUCTION.....	3
2. APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES À L'UA ET AU NEPAD	4
2.1. Appui à l'échelle du système des Nations Unies	4
2.1.1. <i>Développement de l'infrastructure</i>	4
2.1.2. <i>Gouvernance</i>	6
2.1.3. <i>Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural</i>	7
2.1.4. <i>Environnement, population et urbanisation</i>	7
2.1.5. <i>Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida</i>	8
2.1.6. <i>Science et technologie</i>	9
2.1.7. <i>Plaidoyer et communications</i>	9
2.1.8. <i>Paix et sécurité</i>	9
2.1.9. <i>Industrie, commerce et accès aux marchés</i>	11
2.2. Appui de la CEA	12
2.2.1. <i>Appui général</i>	12
2.2.2. <i>Appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine</i>	13
<i>Services consultatifs</i>	13
<i>Base de données d'experts africains indépendants</i>	14
3. HUITIÈME RÉUNION DE CONSULTATION RÉGIONALE.....	14
3.1 Le système des groupes thématiques	15
3.2. Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.....	15
3.3. Reconstruction et développement après un conflit	15
4. MÉCANISME DE COORDINATION SOUS-RÉGIONALE DE L'APPUI DE L'ONU À L'UA ET AU NEPAD	16
5. RÉSULTATS, ENSEIGNEMENT ET LA VOIE À SUIVRE	17
5.1. Résultats d'ensemble	17
5.2. Les enseignements tirés et la voie à suivre	18

1. INTRODUCTION

1. En 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de faire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) le cadre de référence dans lequel la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, apporterait son appui au développement de l'Afrique. C'est ainsi que le système des Nations Unies s'est doté d'une structure globale aux niveaux mondial, régional et national pour soutenir l'initiative et assurer le maximum de résultats. En sa qualité d'organe régional de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été chargée de coordonner l'appui de l'ONU au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional (résolution 57/7 adoptée par l'Assemblée générale en 2002). À cet effet, un mécanisme de consultation régionale a été établi en 2002 pour assurer la coopération et coordonner l'appui au NEPAD de l'ensemble des institutions et organismes des Nations Unies opérant en Afrique, la CEA étant le coordonnateur désigné. Des groupes thématiques correspondant aux priorités du NEPAD ont été créés dans le cadre dudit mécanisme et ont été constamment réorganisés pour assurer un appui efficace à la mise en œuvre du NEPAD. Les groupes thématiques sont actuellement au nombre de neuf:

- Développement de l'infrastructure (Coordonnateur: CEA);
- Gouvernance (Coordonnateur: Programme des Nations Unies pour le développement - PNUD);
- Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural (Coordonnateur: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO);
- Environnement, population et urbanisation (Coordonnateur: Programme des Nations Unies pour les établissements humains - ONU-Habitat);
- Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida (Fonds des Nations Unies pour l'enfance - UNICEF);
- Science et technologie (Coordonnateur: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - UNESCO);
- Plaidoyer et communications (Coordonnateur: Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique);
- Paix et sécurité (Coordonnateur: Département des affaires politiques du secrétariat de l'ONU);
- Industrie, Commerce et accès aux marchés (coordonnateur: Organisation des Nations Unies pour le développement industriel - ONUDI).

2. En 2003, tenant compte de la Déclaration de Maputo, les chefs d'État africains ont exprimé le souhait de voir le NEPAD correctement incorporé dans les structures et mécanismes de l'Union africaine. Ce souhait a été rappelé à l'occasion de toute une série de réunions, de séances de réflexion et de déclarations supplémentaires entre 2004 et 2007. À la septième réunion de consultation régionale des institutions et organismes des Nations Unies (RCR) tenue les 14 et 15 novembre 2006 à Addis-Abeba, il a été décidé que les groupes thématiques, exclusivement axés jusque-là sur la mise en œuvre du NEPAD, devraient aligner de façon claire et vérifiable, leurs programmes et ressources sur les priorités de l'UA. Les participants à la réunion ont également demandé d'améliorer la coopération et la coordination entre l'ONU et la Commission de l'Union africaine (CUA), le secrétariat du NEPAD, la Banque africaine de développement (BAD) et les communautés économiques régionales (CER). Ils ont également approuvé l'élargissement du mécanisme de consultation régionale à la Commission de l'Union africaine.

3. La Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'UA, signée en novembre 2006 par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la CUA, a établi le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Ce cadre, fondé sur les besoins et priorités stratégiques de l'UA, constitue le cadre stratégique global de la coopération de l'ONU avec l'UA. La Déclaration invite les organismes et organisations de l'ONU à aligner l'appui au NEPAD sur ce cadre.

4. Le présent rapport a pour principal objectif d'informer les États membres et autres partenaires de la CEA de l'appui du système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD en 2007. Il présente également les principales conclusions de la huitième réunion de consultation régionale, ainsi que les questions et recommandations relevant de la coordination régionale qui ont été formulées à la réunion du groupe spécial d'experts sur l'évaluation du système des groupes thématiques, tenue les 10 et 11 octobre 2007. En conclusion, il présente les enseignements tirés et la voie à suivre.

2. APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES À L'UA ET AU NEPAD

2.1. Appui à l'échelle du système des Nations Unies

5. La présente section donne un aperçu des principales activités menées en 2007 par les groupes et sous-groupes thématiques des organismes et des organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'UA et au NEPAD. Elle fait fond sur les rapports établis par les groupes et sous-groupes lors de la huitième réunion de consultation régionale annuelle tenue les 5 et 6 novembre 2007.

2.1.1. Développement de l'infrastructure

6. La CEA est chargée de coordonner ce groupe thématique qui comprend quatre sous-groupes, à savoir eau, énergie, technologies de l'information de la communication (TIC) et transport.

Eau

7. Le sous-groupe a contribué activement au renforcement de la coopération régionale en 2007. Les membres du groupe ont collaboré étroitement avec les groupes de l'eau des communautés économiques respectives, ainsi qu'avec le Réseau africain des organisations de mise en valeur des bassins fluviaux. La Commission de l'UA et le secrétariat du NEPAD ont été étroitement associés aux activités de UN-Water/Africa. Le groupe a maintenu des relations étroites avec les institutions africaines compétentes comme la Conférence des ministres chargés des établissements humains et du développement urbain et le groupement des ministres africains de l'énergie. UN-Water/Africa a également maintenu d'étroites relations de travail avec d'autres entités continentales comme le Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'UA, la BAD et le réseau africain des organisations de la société civile s'intéressant à l'eau.

8. Les activités conjointes du groupe ont été, notamment, l'appui institutionnel soutenu au Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), la définition de positions et points de vue communs sur l'eau, la publication de documents d'orientation essentiels sur l'eau: documents sur

les défis de la politique relative à l'eau en Afrique, rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, Revue africaine de l'eau, rapport sur le Réseau d'information africain sur les ressources en eau, à Atlas des accords sur les ressources en eau, rapports d'évaluation des eaux souterraines, etc. Le groupe a contribué aux activités de la facilité africaine relative à l'eau, mise en place par le Conseil des ministres africains chargés de l'eau, un mécanisme de financement qui a récemment mobilisé environ 23 millions de dollars pour des projets prioritaires présentés, au nom de leur gouvernement, par les ministres responsables de l'eau.

Énergie

9. UN-Energy/Africa a déployé des efforts louables pour améliorer l'appui de l'ONU à la mise en œuvre des composantes du NEPAD liées à l'énergie. Le groupe coopère avec les organes ministériels africains coordonnateurs de l'énergie. La coopération couvre un certain nombre de domaines comme: a) Le renforcement des capacités de prise de décisions aux niveaux national et sous-régional; b) L'appui à la Commission de l'UA pour l'élaboration d'une vision africaine de l'énergie à l'horizon 2030 et c) La conception d'instruments permettant de combler les lacunes institutionnelles face aux faibles niveaux d'accès et de consommation de l'énergie dans les zones rurales. Au niveau international, UN-Energy/Africa contribue à la définition des points de vue et/ou positions de l'Afrique sur des questions clés. Ce fut le cas lors des examens, par la Commission du développement durable, de la mise en œuvre des programmes et des politiques concernant le secteur de l'énergie. Des efforts sont donc déployés pour renforcer UN-Energy/Africa et lui permettre d'exploiter pleinement son potentiel.

Technologies de l'information et de la communication

10. En l'absence d'un groupement inter institutions officiel, la CEA, en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et la BAD, joue le rôle de chef de file du sous-groupe. Une attention particulière est accordée à renforcer la participation de l'Afrique au forum mondial sur l'élaboration des politiques et la prise de décisions dans le domaine des TIC; à harmoniser les politiques et le cadre réglementaire relatifs aux TIC au niveau régional; à améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'information pour le développement de technologies géospatiales. En 2007, les principales activités menées ont découlé du Plan d'action à court terme pour les infrastructures du NEPAD. D'autres domaines d'intervention clés ont été notamment le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir, ainsi que du Sommet Connect Africa, tenu en octobre 2007 à Kigali.

Transport

11. En attendant la mise en place d'un groupement interinstitutions officiel chargé des questions liées aux transports, la CEA, en étroite collaboration avec la Commission de l'UA, assume la responsabilité de ce sous-groupe. La collaboration du sous-groupe avec les institutions africaines a porté sur les principales décisions prises par les institutions régionales. La Déclaration de Durban adoptée par la première Conférence des ministres de l'Union africaine chargés du transport routier (Afrique du Sud, octobre 2007), a créé une nouvelle dynamique. Le système des Nations Unies a appuyé le programme du NEPAD relatif au transport et a activement participé à la Table ronde et à la conférence ministérielles sur la sécurité routière (Ghana, février 2007); ainsi qu'à la Conférence des ministres africains du transport aérien (mai 2007).

2.1.2. Gouvernance

12. Le PNUD est le Coordonnateur du groupe thématique sur la gouvernance qui est organisé autour de deux sous-thèmes: i) La gouvernance politique (PNUD) et ii) La gouvernance économique et d'entreprise (CEA).

Gouvernance politique

13. Les principales activités menées en 2007 au titre de ce sous-thème ont consisté à apporter un appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et au septième Forum sur la gouvernance en Afrique. Le PNUD a collaboré très étroitement avec la CEA et la BAD pour fournir des services consultatifs au plus haut niveau et, de concert avec d'autres membres du groupe, a régulièrement participé aux réunions du Comité directeur du NEPAD, aux réunions des chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'au Forum du partenariat pour l'Afrique. Le PNUD a également travaillé très étroitement sur deux initiatives importantes : le cadre stratégique de renforcement des capacités et la stratégie de communication et de plaidoyer. Le PNUD, la CEA et la BAD ont apporté un soutien au secrétariat du Mécanisme d'évaluation africaine et au processus lui-même, aux niveaux continental et national. Ils ont fourni un soutien financier et institutionnel, ainsi que des services techniques et consultatifs.

14. D'autres organismes ont apporté leur soutien au titre de ce sous-thème: le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales du secrétariat de l'ONU. Un appui a été fourni aux parlementaires africains, aux ministères des collectivités locales, aux ministères du service public, à la Commission de l'Union africaine, au secrétariat du NEPAD, à l'association africaine d'administration et gestion publiques, ainsi qu'aux instituts africains de gestion du développement.

Gouvernance économique

15. L'appui apporté dans le cadre de ce sous-thème a favorisé la création d'un environnement propice à l'investissement et à la croissance économique, l'application des réformes économiques nécessaires, la restructuration de l'aide internationale et la réduction du fardeau de la dette. Plus précisément, la CEA a contribué à l'amélioration de la politique macroéconomique grâce au *Rapport économique sur l'Afrique 2007* et à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. En outre, ses publications, qui préconisent des politiques économiques saines, ont été d'importants éléments de transmission des recommandations concrètes que la Commission adresse aux fonctionnaires des États membres. Un autre domaine important dans lequel la CEA est intervenue et celui de la prestation de services publics, y compris les services liés aux infrastructures, qui sont des aspects essentiels de la bonne gouvernance économique. En outre, la CEA était un fervent partisan de l'augmentation à la fois du volume et de la qualité de l'aide. Elle continue de jouer un rôle moteur pour aider les pays africains à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies de réduction de la pauvreté.

2.1.3. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

16. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est le coordonnateur de ce groupe. De novembre 2006 à octobre 2007, plusieurs membres du groupe, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, ont collaboré pour mettre en œuvre un certain nombre d'activités à l'appui du programme de l'UA et du NEPAD relatif à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural.

17. La réunion technique et ministérielle FAO/UA s'est tenue à Libreville du 27 novembre au 1er décembre 2006 pour délibérer et convenir d'un certain nombre de mesures concrètes pour accélérer la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) du NEPAD, et qui met l'accent sur la maîtrise de l'eau et le développement des infrastructures, ainsi que sur le commerce intra-africain en vue de la sécurité alimentaire. Le groupe a apporté un appui à l'organisation du Sommet extraordinaire sur la sécurité alimentaire en Afrique (Abuja, 4-7 décembre 2006), à la mise en œuvre des décisions antérieures des Sommets de l'UA relatif à la sécurité alimentaire et au développement agricole, et a convenu de mesures concrètes en vue de la réalisation des objectifs du CAADP et des OMD relatifs à la sécurité alimentaire.

18. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires ont apporté un appui au secrétariat du NEPAD pour le lancement du programme d'horticulture ménagère pour l'alimentation scolaire, au titre du troisième pilier du CAADP. La FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'UNICEF et le PAM ont appuyé le secrétariat du NEPAD pour la mise en œuvre du programme. En outre, la FAO, le FIDA et le PAM aident le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) à mettre en œuvre l'Initiative intitulée «Sahel Agricultural and Rural Development Initiative». Plusieurs consultations auxquelles ont participé les principales organisations de la région, des syndicats, des associations d'agriculteurs, des organismes gouvernementaux et la communauté des donateurs, pour tenter d'accélérer la mise en œuvre de l'Initiative ont également été soutenues en 2007.

19. Les membres du groupe ont également apporté un appui à la réunion du Plan d'action combinant la CAADP et la Déclaration de Syrte qui s'est tenue en septembre 2007, à la réunion du groupe de référence sur le troisième pilier de la CAADP qui s'est tenue en mai 2007, et aux consultations sur l'insécurité alimentaire régionale dans la corne de l'Afrique qui se sont tenues en juin 2007. Les membres du groupe ont continué de soutenir des activités comme l'Initiative de la Commission de l'UA, de la CEA et de la BAD sur les informations climatiques pour le développement en Afrique, le Sommet africain sur les engrais, ainsi que les initiatives concernant la politique foncière et la réforme foncière en Afrique et l'Initiative dénommée «Muraille verte pour le Sahara».

2.1.4. Environnement, population et urbanisation

20. Coordonné par ONU-Habitat, ce groupe est axé sur trois domaines thématiques, à savoir le programme de villes durables du NEPAD dont le chef de file est ONU-Habitat; le contrôle des données et l'évaluation des progrès accomplis pour réaliser les objectifs du NEPAD en matière d'environnement, de population et d'urbanisation, dont les chefs de file sont le FNUAP et l'Organisation météorologique mondiale (OMM); la conception et la mise en œuvre de l'Initiative du NEPAD relative à l'environnement dont le coordonnateur est le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le groupe a tenu une réunion en avril 2007 à l'occasion de la vingt et

unième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, tenue à Nairobi de la session avait pour thème: urbanisation durable: actions locales de réduction de la pauvreté urbaine l'accent étant mis sur le financement et la planification.

21. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a souligné l'importance du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative du NEPAD relative à l'environnement dans les cinq sous-régions l'Afrique. En outre, le PNUE, en collaboration avec la BAD, appui une étude de faisabilité ont pour la création d'une facilité africaine relative à l'environnement qui serait un mécanisme de financement de la mise en œuvre du Plan d'action du NEPAD.

2.1.5. Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida

22. L'UNICEF est le coordonnateur de ce groupe qui comprend trois sous-groupes, à savoir la mise en valeur des ressources humaines dont le coordonnateur est l'UNESCO (avec l'appui de l'UNICEF); l'emploi, dont le coordonnateur est le BIT et le VIH/sida dont le coordonnateur est l'ONUSIDA.

23. Le groupe a été revitalisé en 2007 et comporte des sous-groupes. Dix plans de travail ont été établis en faisant fond sur les plans d'action de l'UA en matière de lutte contre le VIH/sida, de création d'emplois et de mise en valeur des ressources humaines. Les consultations et réunions à caractère très participatif organisé par le groupe ont abouti à un plan de travail conjoint UA/NEPAD-ONU/UNICEF prévoyant des prestations spécifiques alignées sur les priorités de l'UA/NEPAD pour 2007, dictées par le Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. En outre, des membres du groupe ont, en collaboration avec la Commission de l'UA, œuvré pour appuyer la mise au point d'une série d'indices et d'un recueil permettant de mesurer les progrès accomplis et les engagements pris par rapport aux déclarations sur le VIH, et d'assurer le suivi de ces engagements. Le groupe a également contribué à la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique.

24. Les membres du groupe ont conjointement participé aux activités annuelles stratégiques de l'UA/NEPAD en faveur de la survie, du développement et de la protection de l'enfant. Ils ont notamment participé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, à la réunion des ministres de la santé de l'Union (avril 2007); à la célébration de la Journée de l'enfant africain, organisé sur le thème de la lutte contre le trafic des enfants et des femmes (juin 2007); à la réunion du Conseil de la population de l'UA (juillet); à la réunion de l'association des procureurs d'Afrique (juillet 2007); et à la réunion des ministres de l'éducation de l'UA (août 2007). Les principaux résultats du groupe ont été la promotion et la défense d'une stratégie intégrée de protection des droits civils sur la survie, le développement et la protection de l'enfant, les enfants et les jeunes étant au cœur de tous les programmes.

2.1.6. Science et technologie

25. L'UNESCO est le Coordonnateur des activités de ce groupe et la CEA le vice-Coordonnateur désigné. Le groupe a participé activement à l'élaboration du plan d'action consolidé de l'UA/NEPAD en matière de science et de technologie, qui a été adopté par le Sommet de l'UA à Addis-Abeba en janvier 2007. En octobre 2007, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté un plan, prévoyant des activités conjointes avec d'autres organismes, pour contribuer à la mise en œuvre dudit plan d'action global. Le groupe devait se réunir en marge de la Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie prévue à Mombasa (Kenya) du 12 au 16 novembre 2007.

2.1.7. Plaidoyer et communications

26. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est le Coordonnateur de ce groupe et la CEA en est le Vice-Coordonnateur désigné. La BAD a été invitée à adhérer au groupe et l'a fait depuis lors. Le groupe a collaboré avec le secrétariat du NEPAD pour la préparation et la présentation du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du NEPAD. Plusieurs membres du groupe ont participé à l'atelier sur les communications, organisé par le NEPAD du 12 au 14 avril 2007 au Ghana, ainsi qu'aux réunions de suivi et autres manifestations. Ils ont pu ainsi mieux apprécier le cadre de la stratégie de communication du NEPAD. Le groupe a également participé à la préparation d'une réunion-débat de dialogue avec les médias à l'intention des responsables des médias africains. Un projet mené par la CEA et celui de la création d'un site Web informatif, qui affichait un contenu à jour des projets aux niveaux national et régional.

2.1.8. Paix et sécurité

27. Le Département des affaires politiques du secrétariat de l'ONU est le coordonnateur de ce groupe qui comprend trois sous-groupes: Architecture de paix et de sécurité de l'UA, dont le coordonnateur est le Département des opérations de maintien de la paix; Reconstruction et développement après un conflit, dont le coordonnateur est le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); Droits de l'homme, justice et réconciliation, dont le coordonnateur est le Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Architecture de paix et de sécurité de l'UA

28. Ce sous-groupe a notamment pour mission de fournir un appui au renforcement des capacités dans les domaines suivants : opérations de maintien de la paix ; systèmes d'alerte rapide; prévention des conflits – Conseil des Sages; et Force africaine d'intervention. La période considérée et celle pendant laquelle a été créée l'équipe d'appui à la paix formée par le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et l'Union africaine dans le cadre de la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités, précisément pour «fournir un appui à l'Union africaine pour l'aider à mettre en place la Force africaine d'intervention et à assurer la planification, le déploiement et la gestion des missions de maintien de la paix».

29. L'équipe d'appui à la paix est devenue opérationnelle en janvier 2007. Depuis le début de ses activités, le sous-groupe a activement appuyé la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine et la Commission de l'UA, dans les domaines de la formation, des forces armées, de la police, de la logistique, des finances et des communications.

30. *Formation:* L'équipe a organisé et animé le premier atelier UA/ONU des hauts dirigeants de la mission, qui s'est tenue du 16 au 19 juin 2007 à Nairobi. L'atelier avait pour mission d'accroître le nombre de dirigeants formés au sein de la Commission de l'UA et des CER pouvant être sélectionnés pour occuper des postes de direction dans l'émission sur le terrain organisé par l'UA et le Département des opérations de maintien de la paix. En outre, l'équipe a animé l'atelier sur la dimension civile de la Force d'intervention africaine à Addis-Abeba en mars 2007.

31. *Police:* En collaboration avec le Bureau du PNUD en Somalie et d'autres parties prenantes, l'équipe a participé, en mars 2007 à Nairobi, à la planification de la composante police de la mission de l'UA en Somalie. Les planifications ont abouti à la mise au point du concept des opérations, des consignes permanentes, des descriptions de poste et des directives du commissaire. L'équipe a également élaboré la composante police lors de l'atelier que l'UA a organisé un juillet 2007 à Addis-Abeba sur la capacité de déploiement rapide de la Force africaine d'intervention et continue d'apporter un appui à l'UA pour l'aider à élaborer une politique stratégique en matière de profil cyclique et d'autres documents destinés à la composante police de la Force africaine d'intervention.

32. *Aspects militaires:* L'équipe a organisé, entre autres, l'atelier conjoint UA/ONU tenue à Addis-Abeba en juin 2007 sur la définition du concept d'opération concernant la capacité de déploiement rapide de la Force africaine d'intervention. Elle a donné suite à l'atelier en établissement des documents de travail sur la question. Elle a organisé et coordonné avec d'autres partenaires des ateliers conjoints sur l'appui à la formation en faveur de la Force africaine d'intervention.

33. *Finances:* L'équipe a participé à plusieurs activités visant à renforcer les systèmes de gestion budgétaire et financière de l'UA, afin que les responsables du budget de l'Union alloué à la Force africaine d'intervention et aux opérations de maintien de la paix puissent gérer les ressources financières et adresser des rapports financiers périodiques exacts aux différents donateurs.

34. *Communication:* l'équipe fournit à la Division des opérations d'appui à la paix de l'UA des informations techniques concernant la mise en place d'un réseau étendu destiné à la Force africaine d'intervention. Elle a également aidé la Commission de l'UA à mettre au point un système de gestion du matériel et à renforcer son groupe des systèmes d'information géographique

Reconstruction et développement après un conflit

35. Le sous-groupe a établi des relations de travail étroites et très productives avec le Département de la sécurité de la Commission de l'UA. Le sous-groupe a apporté un soutien à l'UA pour l'aider à élaborer une politique stratégique en matière de reconstruction et de développement après un conflit. Cette politique vise à établir un schéma directeur que pourrait adopter les pays sortant d'un conflit pour planifier et mettre en œuvre leurs propres programmes de relèvement et de reconstruction, ainsi qu'à aider l'UA à coordonner ces activités sur le continent. Le sous-groupe a également, en tant que groupe et grâce aux efforts individuels des institutions membres, appuyé ardemment les activités liées à la mise en œuvre de la politique de l'UA en matière de reconstruction et de développement après un conflit.

36. Dans le cadre de l'appui au renforcement des capacités, les membres du sous-groupe ont fourni à l'UA un appui financier, matériel et technique. L'appui fourni en matière de reconstruction et de développement après un conflit inclut du matériel informatique, des cours de formation, ainsi qu'un appui et des avis techniques. Le sous-groupe a également appuyé les efforts de l'UA tendant à

diffuser et à mettre en œuvre la politique en matière de relèvement et de développement après un conflit. Il a également entrepris la préparation des rapports d'évaluation des pays pour décrire la situation du relèvement et de la reconstruction après un conflit dans 12 pays. Le PNUE a mené une évaluation complète des dégâts causés à l'environnement par le conflit au Soudan et a publié un rapport détaillé et analytique en juin 2007. Le rapport présente des conclusions importantes ainsi que des recommandations préconisant de réparer les importants dégâts causés à l'environnement par des décennies de conflit et le fait que diverses parties du pays ont été laissés à l'abandon.

Droits de l'homme, justice et réconciliation

37. Pendant la période concernée, le sous-groupe a tenu trois réunions qui ont examiné le monde, les activités conjointes possibles et les modalités de mise en œuvre des composantes droits de l'homme, justice et réconciliation du cadre relatif au programme décennal de renforcement des capacités de l'UA.

38. Entre mars et avril 2007, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a tenu une série de réunions bilatérales avec le Département des politiques de la Commission de l'Union africaine et avec le Président de la Cour des droits de l'homme sur la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités. En mai, le Représentant du Haut-Commissariat à la quarante et unième session la Commission africaine des droits de l'homme, organisée à Accra, a tenu des réunions d'information avec les membres de la Commission africaine et souligné l'importance du Programme, dans le discours qu'il a prononcé au nom du Haut Commissaire aux droits de l'homme. Ces réunions ont abouti à l'adoption, par la Commission africaine, d'une résolution qui appuie la mise en œuvre du programme. Il a également été arrêté que la Commission africaine participerait étroitement aux travaux du sous-groupe. Le même mois, le Haut-Commissariat a tenu des discussions avec le Parlement panafricain pour obtenir sa participation à la mise en œuvre du Programme.

2.1.9. Industrie, commerce et accès aux marchés

39. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est le Coordonnateur de ce groupe, qui a tenu sa réunion inaugurale au siège de l'ONUDI à Vienne les 3 et 4 mai 2007. Les membres ont mené plusieurs activités à l'appui de l'UA et du NEPAD. Les activités dont l'ONUDI est le chef de file ont englobé des réunions de groupe d'experts consacrées à l'enquête sur la qualité de l'infrastructure en Afrique et à l'emploi des jeunes. Les activités dont la CNUCED est le chef de file ont porté notamment sur le Programme de commerce régional de la Communauté de l'Afrique de l'Est et le renforcement des capacités en matière de négociation des accords de partenariat économique. Le Centre du commerce international a été le chef de file de la mise en œuvre du Programme de soutien au commerce du COMESA. De plus, les membres du groupe ont mené de nombreuses activités en 2007, mais qui ont été mises en œuvre isolément.

2.2. Appui de la CEA

2.2.1. Appui général

40. Conformément à son mandat, la CEA appuie les priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Tenant compte du nouveau contexte de développement qui exige toute une série de mesures, des dispositions et d'actions pour la mise en œuvre effective du programme d'intégration de l'UA et des programmes sectoriels du NEPAD, elle a fait de l'intégration régionale un domaine d'intervention clef et a aligné ses priorités sur les programmes de l'UA et du NEPAD. Les programmes biennaux de la CEA reflètent la nature et la portée des programmes de l'UA et du NEPAD. L'appui fourni à l'UA et au NEPAD englobe des études analytiques, des services consultatifs, des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités. La CEA a également apporté un appui technique à la Commission de l'UA, au secrétariat du NEPAD, au secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, aux CER, ainsi qu'à d'autres organes d'exécution aux niveaux sous-régional et national.

41. La CEA fournit un appui tangible à la Commission de l'UA et au secrétariat du NEPAD dans le cadre du programme de coopération établi entre l'ONU et l'Union africaine et du mémorandum d'accord signé par la Commission et le secrétariat du NEPAD. Au titre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, elle apporte un appui à l'UA et aux CER dans deux domaines, à savoir santé et infrastructure. En ce qui concerne la santé, de concert avec ses partenaires, la CEA apporte une assistance technique aux CER pour les aider à mettre en place des mécanismes régionaux d'achats en grande quantité et de production locale de médicaments et produits génériques contre le sida. Dans le cadre du groupe UN-Energy/Africa, la CEA a appuyé la Commission de l'UA pour l'aider à élaborer une vision et une politique africaines de l'énergie. Elle aide également la Commission à élaborer un plan directeur des transports.

42. La CEA a appuyé la mise en œuvre d'initiatives du NEPAD comme le Plan d'action à court terme pour les infrastructures et le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP). Elle continue de fournir une assistance dans de nombreux autres domaines tels que les TIC, la mise en valeur des ressources en eau, le commerce et l'intégration régionale et l'égalité entre les sexes. En outre, elle participe activement aux Sommets de l'UA et aux réunions du Comité directeur du NEPAD. Elle apporte des avis et des contributions techniques, en particulier dans le débat sur l'intégration du NEPAD dans les structures et mécanismes de l'UA.

43. Le Groupe d'appui au NEPAD, créé à la Division du NEPAD et de l'intégration régionale de la CEA, a mené des activités clefs tendant à renforcer l'appui du système des Nations Unies, à savoir service fonctionnel de la Réunion de consultation régionale; appui fonctionnel aux neuf groupes thématiques du mécanisme de consultation régionale; établissement de publications de fond. Son bulletin hebdomadaire, *NEPAD Briefs*, est un outil important de promotion qui se fait le défenseur du NEPAD et fait connaître au public les activités liées au NEPAD. Le Groupe d'appui s'apprête à organiser un atelier à l'intention des journalistes, afin de renforcer la couverture et le suivi médiatiques du NEPAD.

44. En mettant davantage l'accent sur le renforcement de la collaboration avec les CER pour faciliter l'intégration régionale et répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, les bureaux sous-régionaux de la CEA s'emploient à définir des programmes pluriannuels avec les CER. Il est prévu

de signer avec eux des mémorandums d'accord précisant les modalités de la mise en œuvre de ces programmes pluriannuels. La CEA et les CER pourraient ainsi mobiliser leurs ressources collectives pour mettre en œuvre le programme d'intégration régionale, créer des synergies et améliorer les capacités d'exécution. Les bureaux sous-régionaux s'emploient également à regrouper les organismes des Nations Unies à l'appui de l'UA et du NEPAD au niveau sous-régional. Pour ce faire, ils élaborent des documents de synthèse et mènent des discussions avec les organismes des Nations Unies opérant dans leurs sous-régions respectives, en particulier les organismes ayant une présence sous-régionale.

45. En outre, les bureaux sous-régionaux continuent de faciliter les activités de renforcement des capacités des CER et la mise en œuvre des projets d'infrastructures. Dans le domaine de l'appui institutionnel au NEPAD, ils poursuivent leur assistance aux bureaux nationaux et sous-régionaux de coordination du NEPAD et à leurs équipes régionales respectives, par des services consultatifs et le service fonctionnel des réunions. Pour assurer la prise en compte des priorités du NEPAD dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), un certain nombre de bureaux sous-régionaux ont aidé des pays membres à préparer et à diffuser des documents techniques sur les progrès accomplis et les perspectives concernant la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des OMD. Ces documents proposent un cadre stratégique relatif à la réalisation des OMD dans les sous-régions respectives par la mise en œuvre du NEPAD.

2.2.2. Appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine

46. Depuis la création du Mécanisme, la CEA a contribué largement et participé activement à toutes les étapes du processus. Pendant la période à l'examen, elle a continué de contribuer, pour une bonne part, à la mise en œuvre réussie du processus, en axant notamment son action sur les quatre domaines ci-après.

Services consultatifs

47. La CEA a fourni aux États membres participant au Mécanisme de nombreux services consultatifs dans le cadre de leur processus d'évaluation à savoir: (i) Missions d'appui aux pays participant au Mécanisme (Mali); (ii) Missions d'appui au suivi (Mozambique et Bénin); et (iii) Missions d'examen dans les pays (Bénin, Burkina Faso, Nigéria et Ouganda). Lors de la période à l'examen, l'Algérie, l'Afrique du Sud (Juillet 2007) et le Bénin (janvier 2008) ont été évalués par le Forum des chefs d'État et de gouvernement.

48. Au cours de ces missions, la CEA a évalué l'indépendance du processus, l'adéquation des dispositions et des mécanismes institutionnels mis en place par le pays pour son auto-évaluation, analysé les auto-évaluations des pays, en ayant des consultations et des échanges approfondis avec les parties prenantes au niveau national et collaboré à l'élaboration des rapports d'examen de pays et du programme d'action national.

Ateliers de formation

49. La CEA a lancé un processus d'échange entre collègues et organisé, en juin 2007, un atelier de formation sur la «Participation des organisations de la société civile au Mécanisme d'évaluation intra-africaine». Cet atelier qui a rassemblé des représentants francophones des organisations de la société civile (OSC), visait à exposer les meilleures pratiques à adopter et les erreurs à éviter à partir

de l'expérience des pays qui ont été les premiers à appliquer le Mécanisme (Algérie, Bénin, Maurice, Ghana, Kenya et Rwanda). L'atelier a permis aux représentants des OSC d'utiliser des outils et des méthodes stratégiques pour participer concrètement et efficacement au processus et de constituer des réseaux en vue de leur participation future aux systèmes de gouvernance nationale. À cette occasion, la CEA a mis au point un manuel de formation à l'intention des OSC (en français), qui est maintenant disponible.

Plaidoyer

50. En tant que premier partenaire stratégique du processus, la CEA s'est employée à mieux faire connaître le concept du Mécanisme et le processus d'évaluation intra-africaine au sein de la communauté internationale. Elle a i) Donné des orientations concernant l'analyse de la méthodologie et des instruments du Mécanisme d'évaluation, ii) Fait intégrer le programme d'action national, relatif au Mécanisme dans les stratégies nationales de développement existantes et proposé un cadre de financement stratégique du programme d'action national, en élaborant une méthode d'évaluation des coûts basée sur diverses hypothèses (sur les trois études de cas de pays, celle concernant le Ghana est maintenant achevée); iii) Présenté des exposés lors de nombreux forums tels que la Table ronde OCDE-NEPAD sur le thème "Renforcer l'évaluation des conditions de l'investissement et la réforme dans les pays du NEPAD", et proposé ses compétences à l'Équipe spéciale de haut niveau sur la mise en œuvre du droit au développement créée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Base de données d'experts africains indépendants

51. En exécutant le mandat qui lui a été confié, à savoir contribuer à l'institutionnalisation et à l'intégration de l'appui au processus du Mécanisme d'évaluation, la CEA a créé une base de données d'experts africains et de la diaspora dans le domaine de la gouvernance, en vue d'aider le secrétariat du Mécanisme basé sur le continent à identifier des experts africains indépendants et compétents dans tous les domaines de la gouvernance en vue des missions d'examen de pays. Les données sont fournies au secrétariat du Mécanisme à sa demande et ceci a contribué à rendre le processus techniquement efficace en termes de participation d'experts africains. À ce jour, la base de données de la CEA, qui s'enrichit régulièrement, comprend plus de 170 profils.

3. HUITIÈME RÉUNION DE CONSULTATION RÉGIONALE

52. La huitième réunion de consultation régionale des organismes des Nations Unies opérant en Afrique au titre de l'appui à l'UA au NEPAD s'est tenue les 5 et 6 novembre 2007 pour tirer parti des résultats de la septième consultation régionale et resserrer le partenariat avec la Commission de l'UA et le secrétariat du NEPAD. Mme Asha Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies a honoré la réunion de sa présence. Des représentants de haut niveau de la Commission de l'UA, du secrétariat du NEPAD et de la plupart des organismes des Nations Unies étaient également présents. Les commissions économiques régionales, la Banque africaine de développement et d'autres organismes multilatéraux étaient en outre représentés. La réunion a permis de partager des informations et des leçons tirées de l'expérience acquise ainsi que des recommandations concrètes et applicables sur : les moyens de renforcer l'efficacité du système; la mise en œuvre accélérée du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine; l'institutionnalisation de la coordination sous-régionale de l'appui de l'ONU à l'Union

africaine et au NEPAD; la poursuite de la mise en œuvre du programme régional de reconstruction après un conflit et les efforts interinstitutions de consolidation de la paix.

3.1 Le système des groupes thématiques

53. Les participants à la réunion ont estimé le bon fonctionnement du système des groupes thématiques indispensable pour améliorer l'efficacité et la cohérence de l'appui fourni à l'UA et au NEPAD. Ils ont réaffirmé la nécessité: d'assurer un engagement et un encadrement plus marqués; d'aborder les problèmes tant structurels que systémiques; d'améliorer la responsabilisation; de renforcer la coordination et la collaboration; d'accroître la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités; de mettre en place un système de suivi et d'évaluation plus rigoureux; d'améliorer la communication, l'information et la sensibilisation. Dans ce contexte, la réunion de consultation régionale a préconisé un renforcement de l'encadrement, la création d'un comité directeur et l'harmonisation des activités des groupes thématiques avec les priorités de l'UA et du NEPAD dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. La réunion de consultation régionale a également demandé aux groupes thématiques d'établir des plans d'activités de triennaux et de tenir compte de questions multisectorielles telles que les femmes, la santé et la culture.

3.2. Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine

54. Les participants à la réunion de consultation régionale ont réaffirmé leur attachement à une mise en œuvre efficace du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. Ils ont reconnu la nécessité: de tenir compte des besoins prioritaires de la Commission de l'UA dans le cadre de coopération UA-ONU; d'accroître les capacités internes de l'UA pour coordonner l'appui fourni au titre du Programme; et de faire participer la Banque africaine de développement au Programme. À cet égard, les participants ont recommandé de poursuivre la mise en place du cadre destiné à intégrer les accords de coopération et les accords bilatéraux en vigueur entre les organismes des Nations Unies et l'UA, et de jeter les bases de l'assistance de l'ONU au renforcement des capacités de l'UA. Ils ont demandé une action plus énergique de la part de la Commission de l'UA et invité la Banque africaine de développement à participer à la mise en œuvre du Programme.

3.3. Reconstruction et développement après un conflit

55. Les participants à la réunion de consultation régionale ont admis que le thème de la réunion, à savoir reconstruction et développement après un conflit, était une question complexe et multidimensionnelle, mobilisant de nombreux acteurs et interventions aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. Ils ont mis en avant la nécessité de mieux coordonner les efforts et de tenir dûment compte des questions de parité entre les sexes, d'émancipation des femmes, d'emploi des jeunes ainsi que des aspects socio-culturels, environnementaux et autres problèmes sectoriels dans les interventions portant sur la reconstruction et le développement après un conflit.

Ils ont également reconnu la nécessité de fournir des ressources suffisantes pour soutenir les efforts de reconstruction et de développement des pays sortant d'un conflit ainsi que d'améliorer la sensibilisation aux politiques de l'UA à cet égard. Dans ce contexte, ils ont recommandé de coordonner les efforts à différents niveaux pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'appui fourni à cette fin. Ils ont demandé que la politique de l'UA en matière de reconstruction et de développement après un conflit soit appliquée sans tarder, afin d'améliorer la situation sur le terrain des pays se relevant d'un conflit ou ayant connu un conflit. Ils ont formulé plusieurs recommandations sur la coopération et la collaboration, le renforcement de la participation de toutes les parties prenantes et le financement des programmes.

4. MÉCANISME DE COORDINATION SOUS-RÉGIONALE DE L'APPUI DE L'ONU À L'UA ET AU NEPAD

56. Les participants à la septième réunion de consultation régionale ont souligné l'importance d'un mécanisme sous-régional de coordination de l'appui de l'ONU à l'UA et au NEPAD. À cet égard, lors d'une réunion de groupe spécial d'experts tenue en octobre 2007 pour examiner un rapport sur l'évaluation du système des groupes thématiques, l'occasion a été saisie pour aborder des questions relatives à la coordination sous-régionale. Certaines des principales questions soulevées et des recommandations formulées et qui ont été approuvées par la huitième réunion de consultation régionale sont indiquées ci-après.

Principales questions soulevées

- Il ya un déséquilibre entre les interventions régionales et nationales en matière de développement et la coordination sous-régionale est quasi inexistante.
- Le mécanisme actuel de coordination régionale ne touche pas à la dimension pratique de la coordination des organismes de l'ONU avec les CER au niveau sous régional.
- Les activités des organismes des Nations Unies sont mal connues au niveau sous-régional, notamment pour ce qui est de leurs principaux domaines d'intervention, de leurs modalités de fonctionnement et de leurs mécanismes de coordination.
- La coordination sous-régionale peut s'avérer difficile, si les questions d'intégration régionale ne sont pas clairement prises en compte dans le système des groupes thématiques.
- La multiplicité des CER et le chevauchement de leur composition peut rendre difficile la coordination sous-régionale.
- Les problèmes de capacités que connaissent les CER ne leur permettent pas de participer à toutes les réunions.

Recommandations

- Il faudrait faire le bilan de l'action des organismes présents et dotés de programme au niveau sous-régional, de leurs différents domaines d'intervention, ainsi que des mécanismes de coordination existants, afin d'identifier les lacunes et les carences, en tenant compte des problèmes de capacités des CER. Cela permettrait de garantir le bien-fondé des mesures visant à réaligner les programmes et à mettre en place un mécanisme de coopération approprié.

- Pour résoudre les difficultés de la coordination au niveau sous-régional, il est nécessaire d'avoir une compréhension commune de la question, ce qui passe notamment par l'échange et la diffusion d'informations.
- Pour améliorer la coordination au niveau sous-régional, il est nécessaire de traiter de l'intégration régionale dans le système des groupes thématiques. Pour ce faire, on pourrait soit consacrer un groupe thématique à l'intégration régionale, soit intégrer cette dernière dans tous les groupes thématiques pertinents. Il convient de déterminer quelle serait la meilleure modalité.
- Les communautés économiques régionales ont un rôle important de coordination à jouer, en veillant à ce que les initiatives décidées au niveau régional se traduisent effectivement par des mesures au plan national. Elles participent aussi directement à la mise en œuvre du programme du NEPAD, qui facilite l'intégration régionale. Leurs capacités devraient donc être renforcées pour garantir une participation active au processus de planification et de programmation du NEPAD. Les institutions spécialisées des Nations Unies devraient envisager de prendre des mesures concrètes pour résoudre les problèmes de capacités des CER.
- Les CER devraient recevoir des informations pertinentes sur les activités du NEPAD et sur l'issue des réunions et des consultations, étant données qu'elles ne sont pas en mesure de participer à toutes les activités à cause de la multiplicité de leurs engagements et de leurs problèmes de capacités. Le document-cadre du NEPAD devrait aussi leur être communiqué pour garantir une meilleure compréhension de l'initiative.
- La CEA et les autres institutions du système des Nations Unies devraient intensifier leurs efforts pour appliquer l'intégralité des recommandations de la septième réunion de consultations nationales relatives à la coordination au niveau sous-régional. Les CER devraient participer pleinement aux consultations qui se tiennent à cet égard.

5. RÉSULTATS, ENSEIGNEMENT ET LA VOIE À SUIVRE

5.1. Résultats d'ensemble

57. Un résultat important enregistré en 2007 est le renforcement de la coordination de l'appui fourni par l'ONU à l'UA et au NEPAD, y compris le repositionnement du secrétariat de la réunion de consultation régionale à la CEA, autour d'un coordonnateur stratégique. La CEA participe dorénavant davantage aux réunions des groupes thématiques et assure leur secrétariat. Les réunions de consultation régionale sont maintenant convoquées régulièrement – une fois par an à Addis-Abeba - pour stimuler la participation. La présence de la Vice-Secrétaire générale à la dernière réunion de consultation atteste de l'importance accordée au processus de consultation. La réunion de consultation régionale bénéficie désormais d'un plus grand poids, les groupes thématiques sont mieux coordonnés, il existe une plus grande interaction entre eux et leurs activités sont mieux ciblées dans un souci de pertinence et d'efficacité.

58. Un autre résultat important est le fait que la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et les commissions économiques régionales participent de plus en plus à la réunion de consultation régionale et aux réunions et activités des groupes thématiques. La Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD coprésident dorénavant les réunions du mécanisme de consultation et

des groupes thématiques. Il en résulte une meilleure communication entre la CEA, le secrétariat du NEPAD, la Commission de l'Union africaine et certains coordonnateurs de groupes thématiques. La communication et la sensibilisation sont continues et le NEPAD jouit d'un appui renforcé aux niveaux national, régional et international. La mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA a commencé et les institutions de l'ONU collaborent avec la Commission de l'UA et le NEPAD pour faire en sorte que le programme corresponde à tous les besoins prioritaires de la Commission. La BAD et les CER participent régulièrement aux réunions du mécanisme de consultation régionale. Il convient de noter que lors de la huitième réunion de consultation régionale, la BAD a exprimé le désir de contribuer à la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. Les bureaux sous-régionaux de la CEA ont entamé des discussions avec les CER concernant la mise en œuvre du NEPAD au niveau sous-régional.

59. Un autre résultat important concerne le montant considérable des engagements constants de ressources matérielles et financières à l'appui de l'UA et du NEPAD. Ces ressources ont renforcé les capacités de la Commission de l'UA et du secrétariat du NEPAD, et accéléré la mise en œuvre d'un nombre croissant de programmes et projets

60. Pour ce qui est de l'appui au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, les services consultatifs, l'assistance technique et les ateliers de formation de la CEA ont grandement contribué à faire progresser la mise en œuvre du processus du Mécanisme dans les pays participants. Grâce à cet appui, les efforts déployés par les pays participants au Mécanisme pour instaurer une bonne gouvernance sont devenus plus efficaces, ce qui a permis l'adoption de meilleures pratiques en matière de codes et de normes. Les ateliers de formation au Mécanisme ont favorisé la mise en place d'un processus techniquement efficace dans les États membres, grâce à une plus grande participation des parties prenantes et ont permis de le rendre plus crédible, plus transparent et moins manipulable politiquement. Une plus grande présence des organisations de la société civile dans le processus améliorerait la gouvernance et le développement économique dans les pays participants. En conclusion, les produits et activités ont sur les pays participant au Mécanisme des effets considérables et concrets.

5.2. Les enseignements tirés et la voie à suivre

61. Dans l'ensemble, la septième réunion de consultation régionale a suscité une dynamique importante en faveur d'un appui de l'ONU au NEPAD, y compris le renforcement des partenariats avec les organisations africaines régionales et sous-régionales. Cette dynamique a été renforcée lors de la huitième réunion de consultation régionale, dont les résultats ont jeté les bases de la voie à suivre. Cependant, malgré les résultats obtenus, de nombreux défis restent à relever. Il est indispensable d'améliorer la performance des différents groupes thématiques et de faire participer davantage les organismes régionaux et sous-régionaux à leurs activités. En outre, la coordination sous-régionale est loin d'être systématisée.

62. La mise en œuvre effective des recommandations est indispensable, si l'on veut maintenir l'élan actuel et intensifier l'appui fourni à l'UA et au NEPAD et obtenir les résultats souhaités. Il faut donc un renforcement des engagements et de l'appui institutionnel, ainsi que des efforts concertés de la part de toutes les parties concernées: les organismes et organisations des Nations Unies, d'une part, la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et les commissions

économiques régionales, d'autres part. La coopération entre les organismes participants est également essentielle.

63. Il faudrait continuer de renforcer la communication avec la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et les commissions économiques régionales pour établir un lien véritable entre les organismes et organisations de l'ONU et ces organes régionaux et sous-régionaux. Il faudrait une communication efficace entre les différents groupes et sous-groupes thématiques pour établir une approche globale et intégrée de l'appui à fournir. La coordination sous-régionale est essentielle pour lier les accords régionaux aux priorités et interventions nationales.

64. Il faudrait continuer de renforcer la confiance entre les organismes de l'ONU et la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et les commissions économiques régionales et entre les organismes des Nations Unies. Le renforcement des capacités de la Commission de l'UA, du secrétariat du NEPAD, des commissions économiques régionales et des organismes participants est indispensable pour une prestation de services optimale et devrait donc être amélioré. Il sera ainsi possible de faciliter la programmation et la mise en œuvre conjointes des activités d'appui à l'UA et au NEPAD. Les groupes thématiques doivent accorder la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'activités conformes au Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA et aux plans stratégiques de la Commission de l'UA, du secrétariat du NEPAD et des commissions économiques régionales.

65. Il est essentiel de renforcer les capacités institutionnelles (humaines, financières et matérielles). À cet effet, un engagement, une volonté politique et un appui institutionnel plus fermes sont nécessaires de la part de tous les organismes des Nations Unies et des organisations africaines régionales et sous-régionales concernées. Compte tenu de son mandat élargi, le secrétariat de la réunion de consultation régionale (qui est passé du rôle de simple organisateur à celui de coordonnateur stratégique), doit être doté de ressources suffisantes lui permettant de s'acquitter convenablement de son rôle stratégique de coordination et de répondre aux attentes. Les organismes de la CEA et des Nations Unies ainsi que les organisations participant à la réunion de consultation régionale doivent prendre des mesures à cet effet.

66. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, constitue une occasion unique pour la CEA d'assurer le suivi et la promotion de la bonne gouvernance en Afrique. Cependant, l'expérience acquise par la CEA, au cours du processus, a mis en évidence plusieurs obstacles importants: Premièrement, le secrétariat du Mécanisme ne dispose pas des capacités requises, notamment en termes de ressources humaines et de recherche pour gérer efficacement et techniquement le processus et l'encadrer, la CEA devant constamment combler ces lacunes. Deuxièmement, l'exercice absorbe des ressources humaines et financières considérables, lors de missions d'examen ad hoc et prolongées. Les missions d'examens du Mécanisme doivent être planifiées en tenant compte de la disponibilité des experts de la CEA. En outre, la CEA doit être dotée de ressources suffisantes pour répondre efficacement aux demandes croissantes d'expertise technique qui lui sont adressées.

Annexe

MÉCANISME DE CONSULTATION RÉGIONALE

Tableau des institutions et organismes participants, répartis en groupes thématiques

Groupe thématique	Coordonnateur	Sous-groupe thématique	Membres
Développement de l'infrastructure, eau et assainissement, énergie, transport, technologies de l'information et de la communication	CEA	Eau	BAD, FAO, AIEA, OIM, UIT, CEA, CNUCED, PNUD, PNUE, UNESCO, UNICEF, ONU-HABITAT, UPU, OMS/WAC, OMPI et OMM
		Énergie	
		TIC	
		Transport	
Gouvernance	PNUD		BAD, Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix, FMI, NEPAD, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, PNUD, CEA, FNUAP, HCR, UNICEF, Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Banque mondiale et PAM
Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida	UNICEF		FAO, AIEA, OIT, OIM, PNUD, CEA, UNESCO, UNICEF, ONUDI, FNUAP, PAM, OMS/WAC et OMPI
		UNESCO	Ressources humaines
		OIT	Emploi
		ONUSIDA	VIH/sida
Environnement, population et urbanisation	ONU-HABITAT		OMI, CEA, PNUE, UNESCO, FNUAP, ONU-HABITAT et OMM
Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	FAO		FAO, AIEA, CNUCED, PNUD, UNESCO, ONUDI, HCR, PAM, FIDA, CEA, OMPI, Banque mondiale et OMC

Science et technologie	UNESCO, CEA (Organisateur adjoint)		UNESCO, CEA, OMPI, ONUDI, FAO, Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique, PNUE, Banque mondiale, GCRAI, PNUD, CNUCED, UNU/INTECH et OMS
Promotion et communication	Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique		PNUE, Office des Nations Unies à Nairobi, ONU-HABITAT, Banque mondiale, NEPAD, ONUSIDA, HCR, UNESCO, UIT, PNUD, FNUAP, UNICEF, CEA, Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique et Département de l’information
Paix et sécurité	Département des affaires politiques		Département des affaires politiques, HCR, OIT, PNUD, Bureau du Haut Commissaire aux droits de l’homme, CEA, FAO, OIM, Département des opérations de maintien de la paix, PAM, ONUSIDA et OMS
	Département des opérations de maintien de la paix	Architecture de la paix et de la sécurité de l’UA	
	HCR	Reconstruction et développement après conflit	
	Bureau du Haut Commissaire aux droits de l’homme	Droits de l’homme, justice et réconciliation	
Industrie, commerce et accès aux marchés	ONUUDI		CEA, ONUDI, CNUCED, CCI, ICF (Fonds pour le climat d’investissement en Afrique), OMC, OMPI, PNUD, UNESCO, AIEA, PNUE, FAO, OIT, ONU-HABITAT, BAD et Banque mondiale